

CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES

Avis 2016/2

Le Conseil consultatif fédéral des aînés, créé en vertu de la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 13 novembre 2012 portant nomination des membres du Conseil consultatif fédéral des aînés, a pour mission de donner, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre la précarité, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité.

En application de l'article 3 § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le Conseil consultatif fédéral des aînés émet l'avis suivant:

AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES

**AU SUJET DE LA NOTE DE POLITIQUE GENERALE EN MATIERE DE MOBILITE DU 30 OCTOBRE
2015**

document 54 1428 (2015/2016)

CONTEXTE DE L'AVIS

Le Conseil consultatif fédéral des aînés s'est vu attribuer la compétence de s'exprimer au moyen d'avis sur toutes les matières qui concernent les aînés.

Une de ces compétences porte sur la mobilité.

La loi du 8 mars 2007 dispose en son article 3, § 2 que le Conseil "*délibère chaque année sur la déclaration de politique générale du gouvernement pour les matières relatives au secteur des aînés*".

Après des travaux préparatoires au sein de la Commission Mobilité du 26/2/2016, le Conseil a discuté de la note politique le 18 avril 2016.

Compte tenu des compétences limitées du Conseil, principalement les points concernant directement ou indirectement les aînés ont été examinés.

Avis:

1. Observatoire de la mobilité

Le CCFA soutient pleinement l'enquête visant à cartographier à nouveau les habitudes de déplacement des Belges. Le CCFA s'attend à ce qu'on mette l'accent non seulement sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, mais aussi à ce qu'on cartographie avec précision les autres motifs de déplacement (tels que ceux des aînés)

2. Sécurité routière

Le CCFA estime que l'adaptation de la législation relative aux différents types de vélos électriques est opportune. La législation actuelle n'est pas claire, ce qui sème

le doute et la confusion chez bon nombre d'ainés qui utilisent des vélos électriques. Une campagne de sensibilisation et médiatique est conseillée en cas d'adaptation de la législation.

Le CCFA constate aussi, dans ce contexte, que bon nombre d'usagers de la route, principalement des conducteurs de véhicules, ne tiennent pas compte des vitesses plus élevées du vélo électrique. Le conducteur d'un véhicule doit être capable de bien évaluer la vitesse plus élevée, en particulier pour le 'speed pedelec', en plein essor actuellement. Une campagne d'information ciblée, destinée à la population belge, permettra d'éviter bon nombre d'accidents.

3. Révision du Code de la route

Le CCFA soutient la demande de révision du Code de la route. Une simplification du Code de la route peut permettre à chaque usager de la route de mieux s'y retrouver. Le CCFA souhaiterait insister ici aussi sur la nécessité d'une éducation routière, mais aussi de campagnes médiatiques et de sensibilisation qui peuvent être élaborées ou facilitées en concertation avec les Régions.

4. Les chemins de fer

4.1. Une vision stratégique

Le CCFA soutient la vision stratégique qui consiste à garantir la continuité du trafic ferroviaire belge en visant un niveau de prestation élevé en faveur du client, du personnel et du contribuable.

Le fait que la SNCB doive encore, dans les prochaines années, améliorer la qualité des services, est une bonne chose.

En ce qui concerne la qualité, le CCFA estime qu'il est important que l'on continue d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées (voir aussi notre avis 2015/1).

Qui dit qualité dit aussi propreté dans les trains et certaines gares. Le fait qu'on s'y intéressera encore plus est une bonne chose.

4.2. Un nouveau plan de transport

Dans son avis 2015/1, le CCFA a fait part de ses préoccupations concernant le plan de transport de la SNCB. L'une ou l'autre correction a déjà été apportée. La plateforme Intermodalité, un forum de concertation avec toutes les parties concernées, jouera un rôle important dans l'élaboration d'un nouveau plan de transport. Le CCFA renvoie à sa réponse (20/12/2015) à la lettre de la ministre.

Le CCFA applaudit au fait que dans le nouveau plan de transport, la ministre accorde la priorité à l'intermodalité dans toutes les provinces de notre pays et consolide l'offre ferroviaire suburbaine à destination de, autour de et à Bruxelles. Le CCFA avait déjà demandé dans un avis précédent une harmonisation intermodale optimisée.

Il réitère aussi sa demande de généralisation d'un système de billetterie intermodale intégrée, valable pour tous les transports publics belges (avis

2015/1).

Le fait que le ministre insiste pour qu'on adapte la politique d'assistance sur mesure' en réduisant le délai de demande est certainement une bonne chose. Le CCFA applaudit à la réduction du délai de réservation de 24 heures à 3 heures dans 18 gares à partir du 1^{er} février 2016.

Le CCFA espère que cette mesure pourra encore être étendue.

4.3. Politique tarifaire

La ministre est partisane d'une politique tarifaire ayant les caractéristiques suivantes: plus simple et plus complète à la fois, transparence et le meilleur tarif pour tous les clients, à tout moment.

Le CCFA trouve que c'est un bon point de départ et compte sur le maintien d'un tarif senior préférentiel pour stimuler les personnes âgées à voyager en train.

Le CCFA répète sa demande de permettre aux seniors de profiter des tarifs préférentiels dès 8 heures du matin au lieu de 9 heures. Le télétravail et la plus grande flexibilité des horaires de travail le permettent en effet aujourd'hui sans gêner les navetteurs.

4.4. Billetterie intégrée

Le CCFA est résolument favorable à l'action d'une billetterie intégrée pour toute la chaîne des transports publics et espère qu'elle pourra être mise en œuvre rapidement.

4.5. Comité consultatif des usagers auprès de la SNCB

Le CCFA dispose de 2 représentants au Comité consultatif (comme demandé dans son avis 2015/1), à savoir le président et le vice-président de la commission Mobilité.

Ces personnes s'engagent à y défendre les intérêts des aînés (en tant qu'usagers de la SNCB).

4.6. Protection et sécurité sociétale

Les aînés sont un groupe vulnérable. Le CCFA estime donc qu'il est important qu'Infrabel et la SNCB collaborent plus étroitement en matière de protection et de sécurité sociétale.

4.7. Statistiques ferroviaires pertinentes

La collecte de données pertinentes et fiables est très importante pour préparer l'harmonisation des plans de transport et des services complémentaires. Selon le CCFA, il est important de l'intégrer dans la note. Ce sera d'ailleurs essentiel si l'on veut faire en sorte que le train soit 'une épine dorsale pour le

'transit oriented development'.

4.8. La structure d'accueil

Le CCFA est très enthousiasmé par l'étude visant à dégager un modèle standard pour l'infrastructure d'accueil des usagers. À ce sujet, lors des négociations entre les deux sociétés de chemin de fer, il faudra fournir aussi une plateforme pour donner aux usagers, aux Régions et aux administrations locales les directives nécessaires.

Un exemple en la matière est l'adoption, par la SNCB, de nouveaux panneaux d'affichage dans les gares depuis le mois de décembre 2015. Le panneau traditionnel noir à lettres jaunes a été remplacé par un affichage blanc sur fond bleu avec blocs. Le déploiement n'a pas été une sinécure. Bon nombre de panneaux n'indiquaient pas la bonne heure. D'autres avaient une police de caractères trop petite et d'autres encore ne fonctionnaient tout simplement pas. De nombreux aînés ont beaucoup plus de mal à voir en un clin d'œil le statut du trafic ferroviaire, à cause du contraste moins marqué entre les lettres blanches et le fond bleu.

Le CCFA estime que l'instauration de ce nouveau système d'information ne constitue pas une amélioration pour les aînés.

Approuvé lors de l'assemblée générale du 18 avril 2016.

Le président

Luc Jansen

Le vice-président

Willy Peirens